ART. PREMIER N° AC283

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Rejeté

AMENDEMENT

Nº AC283

présenté par

Mme Manin, M. Juanico, Mme Victory, Mme Tolmont, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 112, insérer l'alinéa suivant :

« Un travail sera engagé sur l'évolution du déroulement des carrières pour les personnels relevant du MESRI, et en particulier les enseignants chercheurs et les chercheurs. Cela concernera notamment la diminution de la durée de certains échelons, le passage de la classe normale à la hors classe, la suppression du contingentement de la hors échelle B, l'augmentation des possibilités de promotion aux corps de Professeurs des Universités. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à faciliter les évolutions de carrières pour les personnels du Ministère français de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

26 % des Maîtres de Conférences sont partis en retraite tout en restant bloqués au dernier échelon de la classe normale.

Ces faibles possibilités d'avancement participent à la « fuite des cerveaux vers l'étranger » et à la baisse de l'intérêt pour les carrières dans le secteur de la recherche, notamment dans le public.

Il est temps de faciliter les évolutions de carrières de nos chercheurs et enseignants-chercheurs.

ART. PREMIER N° AC283